

Rapport de la sous-commission du budget 2016

Dicastère de M. Jean-Charles Legrix

Composition de la sous-commission

René Curty (PLR)
Yannick Rappan (PS)
Pierre-Yves Blanc (Les Verts) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le vendredi 16 octobre 2015 de 8h00 à 10h30, en présence de M. Jean-Charles Legrix, directeur du DSET, M. Denis Cattin, administrateur, du Major Thierry König, commandant du SIS des montagnes et de M. Baptiste Develey, nouveau chef de service du domaine public.

870, 871, 875, 876, 877 et 878 Défense incendie région, Service ambulancier, Police du feu, Service du feu, Service de sauvetage et Secours routier

La mise en place de MCH2 a subdivisé le SIS en plusieurs nouveaux centres de charge liés à la défense incendie région et au service ambulancier.

La défense incendie des Montagnes neuchâteloises est pilotée depuis La Chaux-de-Fonds, qui comptabilise l'ensemble des coûts puis refacture aux communes partenaires leur part en tenant compte du nombre d'habitants, du nombre d'emplois, de la prime de risque ECAP et de la valeur assurée fournies par l'ECAP. Après de nombreuses négociations, cet accord, jugé plus équitable a été retenu.

Les engagements d'ambulanciers ont été réalisés au strict minimum, ils continuent d'être difficiles sur un marché concurrentiel et asséché. De ce fait, l'obligation pour les ambulanciers d'habiter proche de la caserne est retirée.

Le SIS a besoin de deux nouvelles ambulances, les actuelles comptent plus de 400'000 kilomètres, mais l'investissement sera réparti sur plusieurs

années. Le nombre de transferts est passé de 2'500 à 3'500 courses par année et ils peuvent se faire sur tout le territoire national.

Nous subissons d'importantes pertes sur débiteurs avec les transports en ambulance malgré des arrangements de paiement offerts par le Service.

Un commissaire demande si le SIS ne devrait pas être pris totalement en charge par le Canton. Cela ne semble pas être la tendance actuelle. Le Canton édicte les règles et charge aux communes de s'y conformer.

880 et 890 Protection civile et OPC

Il a été proposé au Canton de diminuer la contribution de CHF 14.- à CHF 13.- par habitant afin d'arriver à un plus juste prix et ne pas alimenter inutilement un fonds qui profite à d'autres régions. A ce jour, celui-ci n'est pas entré en matière.

860 Service du domaine public

M. Baptiste Develey a repris le commandement du SDP depuis le 1^{er} octobre 2015 et le tuilage avec M. Fivaz s'est très bien passé. L'ambiance dans le service est bonne et tout fonctionne au mieux.

M. Gérard Moser, anciennement agent du SDP a repris les responsabilités de M. Pascal Schaffter, l'ancien adjoint de M. Fivaz. Par mesure d'économie, le poste de M. Moser n'a pas été repourvu.

Le contrat de prestations, sous son ancienne forme, que nous avons avec la Police cantonale n'existe plus. La LPol 2015 prévoit de nouvelles tâches pour le SDP.

Pour une période transitoire de 2 ans, la facturation se fait par un montant de CHF 68.- par habitant. Par contre, l'entier des recettes radars est au bénéfice du Canton et nous touchons 25% de plus sur les amendes remises par nos agents. Ensuite, il y aura une bascule d'un point d'impôt. Ce nouveau système nous est plus favorable financièrement.

L'ensemble des commandements de payer sera repris par le SDP dès le 1^{er} janvier 2016.

Un commissaire demande si cela n'est pas une fausse bonne idée de reprendre intégralement cette tâche en interne, du fait qu'elle laisse une marge de CHF 20.- à la commune lorsque celle-ci est sous-traitée. De plus, l'augmentation du nombre des CP chaque année va nous conduire à engager plus de collaborateurs au SDP.

Après vérification, les gains liés à cette mission couvrent plus que les coûts. Il est prévu que certains collaborateurs intègrent ce travail dans leur tournée habituelle.

Le tarif horaire facturé à la commune de Val-de-Ruz est de CHF 90.-, ce qui couvre les coûts. Le montant initialement facturé de CHF 60.- aux communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel a été ajusté à CHF 90.- également afin de correspondre à la réalité.

Un commissaire demande si les routes privées, comme celle située à la rue de l'Arrosoir-Rouge, sont goudronnées et déneigées au frais du contribuable.

La réponse est négative, ces coûts sont facturés aux habitants du quartier ou aux gérances concernées.

560 Cultes

Chaque fois qu'un lieu de culte ferme, notre contribution financière à l'entretien des bâtiments diminue, selon un accord nous liant à l'église catholique et à la paroisse protestante.

902 et 911 Services industriels et Eaux-réseau

Le dividende minimum de Viteos est de 4% et c'est le chiffre qui est toujours mis au budget.

Pour le budget 2015 révisé, le résultat de Viteos 2014 était déjà connu, raison pour laquelle il avait été possible de mettre le maximum de 6% compte tenu des excellents résultats 2014.

Le résultat de Viteos est lié à de nombreux facteurs et il est pénalisé actuellement par la recapitalisation de prévoyance.ne.

Le rapporteur
Pierre-Yves Blanc